

**Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2024 en vue de l'ouverture de deux crédits d'étude pour un montant total de 2 568 500 francs, soit:**

- **Délibération I: 2 247 400 francs destinés aux études de réaménagement des espaces publics du secteur «James-Fazy / Terreaux-du-Temple», comprenant une mise à double sens du tramway sur le boulevard James-Fazy, la fermeture au trafic et la création d'un axe fort cyclable sur la rue des Terreaux-du-Temple, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure tramway sur la place de Cornavin;**
- **Délibération II: 321 100 francs destinés aux études de réhabilitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève dans le secteur «James-Fazy / Terreaux-du-Temple».**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Le 25 novembre 2020, votre Conseil a approuvé le Plan directeur de quartier N° 30183 «Pôle Cornavin» (PDQ). Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 mai 2021. Le PDQ traduit la volonté de la Ville et du Canton de Genève de requalifier l'entier des espaces publics autour de la gare de Cornavin, comme mesure d'accompagnement du projet d'extension de celle-ci, piloté par les CFF, et pour lequel la mise en service est prévue fin 2038 (gare souterraine).

Dans ce cadre, la mobilité du «pôle Cornavin» est entièrement revue: le trafic individuel motorisé est supprimé sur les places de Cornavin et de Montbrillant, le réseau et les arrêts de transports publics sont réorganisés, de nouvelles pistes cyclables en site propre sont créées et davantage d'espace public est mis à la disposition des usagers, notamment afin d'absorber confortablement l'augmentation attendue des flux piétons.

L'objet de la présente demande de crédit est de financer les études de réaménagement des espaces publics et d'assainissement du secteur «James-Fazy / Terreaux-du-Temple», soit l'un des secteurs concernés par le PDQ.

Le but est notamment de regrouper les deux sens de voies de tramway existantes aujourd'hui sur la rue des Terreaux-du-Temple et le boulevard James-Fazy (correspondant à l'actuelle ligne TPG n°15) uniquement sur le boulevard James-Fazy, et de libérer la rue des Terreaux-du-Temple de tout trafic motorisé et ferro-

viaire, afin d’y créer un axe majeur pour piétons et cyclistes, reliant le pont de la Coulouvrenière à la place de Cornavin. Par opportunité, il s’agira alors de réhabiliter les tronçons de canalisations les plus dégradés dans le secteur, afin d’écarter les risques de pollution du sol et des eaux (effondrements, fissurations, déformations, etc.) et éviter les débordements en surface.

Ce projet s’inscrit donc dans la continuité des études de réaménagement des espaces publics autour de la gare de Cornavin. Dans ce cadre, votre conseil a notamment déjà voté les crédits suivants:

- PR-1126 concernant un crédit d’études de 880 600 francs pour la poursuite des études urbaines liées à l’extension de la gare de Cornavin, votée le 24 mai 2016;
- PR-1332 concernant un crédit d’études de 3 227 000 francs pour la poursuite des études urbaines liées à l’extension de la gare de Cornavin, votée le 16 avril 2019;
- PR-1383 concernant un crédit d’études de 9 093 870 francs pour le réaménagement des espaces publics des places de Cornavin, Montbrillant et les modifications nécessaires du parking Cornavin, votée le 19 mai 2020.

## **Exposé des motifs**

### *Délibération I*

La présente proposition découle d’une modification de projet, décidée par le Comité de pilotage du pôle urbain de Cornavin (COPIL) le 16 avril 2024. En effet, le tracé de tramway à double sens était projeté jusqu’ici sur la rue des Terreaux-du-Temple, conformément aux principes du PDQ. Ce tracé s’est toutefois avéré incompatible, au fil des études, avec un fonctionnement adéquat de la place Lise-Girardin et l’apport d’un niveau de sécurité optimal aux cyclistes et aux piétons qui devront la traverser dans le futur. A la suite de plusieurs études approfondies à ce sujet, le COPIL, composé notamment de représentants du Conseil administratif de la Ville et du Conseil d’Etat, s’est alors déterminé en faveur d’un report de ce tracé sur le boulevard James-Fazy.

Ce report permettra d’alléger les contraintes de fonctionnement et de sécurité sur la place Lise-Girardin, en y supprimant certaines voies ferrées, de fermer la rue des Terreaux-du-Temple au trafic motorisé (y compris des transports collectifs) et d’y constituer un véritable axe dédié aux modes doux. Une piste cyclable bidirectionnelle en site propre reliera notamment le pont de la Coulouvrenière à la place de Cornavin de manière plus sûre, linéaire et attractive.

Les schémas en annexe (annexe 1) illustrent la modification de projet mentionnée. Elle a été présentée à la commission de l’aménagement et de l’environnement du Conseil municipal le 15 octobre 2024.

En raison de l'importance de cette modification, il n'est pas possible de continuer les études d'aménagement du secteur avec le groupement de mandataires jusqu'ici en charge du projet, piloté et financé unilatéralement par l'Office cantonal des transports (OCT), et il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour adjuger un mandat d'études et de réalisation à une nouvelle équipe pluridisciplinaire.

Afin d'assurer la bonne coordination entre les entités concernées par le projet (Ville et Canton), de limiter au minimum les délais d'étude du nouveau projet et d'assurer le développement d'un aménagement de qualité des espaces publics pour l'ensemble du secteur (dont la compétence revient à la Ville de Genève), la Ville et le Canton se sont accordés sur un principe de co-maîtrise d'ouvrage et de cofinancement du projet pour les phases d'études d'avant-projet, de projet d'ouvrage, de procédure d'autorisation de construire et d'établissement de soumission et choix d'entreprises (soit des phases 31 à 41 SIA). La présente proposition de délibération vise à assurer la part communale de financement de l'opération. Les phases d'exécution des montants seront financées par les futures demandes de crédit de travaux qui seront présentées à notre conseil en 2027.

### *Délibération II*

Le projet de réaménagement décrit dans l'exposé des motifs de la délibération I crée l'opportunité de poursuivre la réfection du réseau secondaire d'assainissement dans le secteur.

Cette réfection a été entamée par le passé dans le cadre de la planification à l'échelle communale, en particulier pour les collecteurs situés sous le boulevard James-Fazy et entre les rues Argand et Voltaire.

Deux tronçons de collecteurs présents sous la rue des Terreaux-du-Temple présentant des fissures et une corrosion du radier doivent toutefois faire aussi l'objet d'une réfection. Le raccordement du collecteur de la rue Albert-Richard au collecteur du boulevard James-Fazy est également en mauvais état et doit être réhabilité. Des chambres de visite seront par ailleurs construites afin de faciliter l'entretien futur du réseau.

### *Calendrier et caractère de l'urgence*

Il est à noter que le projet de réorganisation de l'itinéraire de tramway constitue l'une des mesures phares du Projet d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération (PA4: mesure 30-58). Il est indispensable pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du pôle Cornavin, en raison de son impact majeur sur le projet de réaménagement de la place et du parking de Cornavin (coordination des procédures d'autorisation de construire), lui aussi inscrit au PA4 via la mesure 30-29.

Afin d’obtenir les subventions de réalisation accordées par la Confédération à ces deux mesures (respectivement de 12,25 MCHF HT et de 15,93 MCHF HT), les collectivités disposent d’un délai à fin 2028 pour le démarrage des travaux. Par ailleurs, ces mêmes travaux doivent être en phase de finalisation au moment du démarrage du chantier d’extension de la gare souterraine, prévu pour 2030.

Pour ces deux raisons, les nouvelles études du secteur «James-Fazy / Terreaux-du-Temple», objet de la présente proposition de crédit, doivent commencer début 2025. La présente proposition a donc un caractère relativement urgent.

Une proposition de crédit de réalisation vous sera soumise en 2027 en vue d’un démarrage des travaux en 2028.

### **Programme des études**

Le périmètre d’études global couvre une vaste surface comprise entre la place de Cornavin à l’est, le Rhône à l’ouest, les voies ferroviaires au nord et la rue des Corps-Saints au sud. L’annexe 2 matérialise ce périmètre d’étude.

Pour des motifs de cohérence et au vu des demandes récurrentes des habitant-e-s et associations de quartiers de planter et modifier les revêtements, la place Simon-Goulart fait également partie du périmètre.

L’objectif principal est le développement d’un espace public de qualité dans la rue des Terreaux-du-Temple et le boulevard James-Fazy, en tenant compte des modifications des itinéraires de mobilité projetés à l’échelle du pôle Cornavin et des principes suivants:

**Inclusivité:** renforcer la cohésion sociale et l’inclusivité de toutes les catégories sociales, grâce à des espaces publics qui favorisent la rencontre et qui sont accessibles à toutes et à tous;

**Résilience:** créer des îlots de fraîcheur et des surfaces ombragées pour faire face au réchauffement climatique, en plantant davantage d’arbres et d’essences plus adaptées au nouveau climat, en désimperméabilisant les sols urbains, dans la mesure du possible, et en favorisant l’infiltration naturelle des eaux de pluie;

**Durabilité:** favoriser la biodiversité des espèces, la sobriété architecturale, les revêtements perméables et le réemploi des matériaux; rénover le réseau d’éclairage public conformément aux exigences d’économie d’énergie et du plan lumière II; faire cohabiter les réseaux souterrains et les plantations; consolider la mise en réseau des espaces plantés du pôle Cornavin.

Plus spécifiquement, le projet prévoit les éléments suivants.

### *Délibération I*

**Rue des Terreaux-du-Temple / place Simon-Goulart:** la rue devient entièrement dédiée aux mobilités douces, sauf accès privé indispensable; des opportunités de végétalisation et désimperméabilisation des sols supplémentaires seront recherchées; la place Simon-Goulart est intégrée à un aménagement cohérent dans son ensemble.

**Boulevard James-Fazy:** le profil routier est restructuré pour s'adapter aux nouveaux besoins de mobilité (double sens des lignes de tramway, trafic à 30 km/h, cohabitation véhicules / vélos); l'espace piéton est adapté à l'intégration des arrêts de tramway, à l'alignement d'arbres existant qui est maintenu et d'éventuelles nouvelles plantations seront proposées.

**Rues Albert-Richard, Voltaire, Bautte, Argand et Necker et place Isaac-Mercier:** le schéma de circulation est adapté afin de tenir compte des modifications de circulation programmées sur la rue des Terreaux-du-Temple et le boulevard James-Fazy; d'éventuels aménagements légers seront proposés.

**Places Lise-Girardin et de Cornavin:** le tracé des lignes de tramway est modifié afin d'assurer les nouvelles connexions entre le boulevard James-Fazy et la place de Cornavin; les connexions existantes qui ne seront plus nécessaires à l'avenir sont supprimées.

### *Délibération II*

**Collecteur existant DN 400 mm sous la rue des Terreaux-du-Temple:** réfection du tronçon entre les chambres 2277 et 2281, en tranchée ouverte, et du tronçon entre les chambres 2245 et 2246, par chemisage.

**Collecteur existant sous la rue Albert-Richard:** réfection du tronçon entre la chambre 7937 et son raccord sur le boulevard James-Fazy; création de deux chambres de visite.

**Collecteur existant 1400/1800 mm (ovoïde) sous le boulevard James-Fazy:** réfection et renforcement ponctuels pour adaptation aux nouvelles conditions de charge et de vibrations liées à la circulation du tramway<sup>1</sup>.

### **Transition écologique et cohésion sociale**

Le projet concerné par la présente demande de crédit répond aux critères du développement durable et objectifs de la Stratégie climat de la Ville de Genève

---

<sup>1</sup> La réfection complète de ce collecteur sera réalisée dans le cadre des travaux prévus en lien avec le réaménagement de la rue Necker (objet du PRD-331 concernant la piétonnisation des rues de quartier).

de l'axe 3 (mobilité) et de l'axe 4 (aménagement du territoire), notamment en lien avec une approche spécifique qui sera développée en termes de gestion des eaux pluviales, d'éclairage public et de végétalisation / désimperméabilisation des espaces.

Les objectifs 2 «Aménager de façon à lutter contre les îlots de chaleur et l'effondrement de la biodiversité» et 4 «Développer la mobilité douce dans une ville de courtes distances» de la feuille de route du DACM seront également pris en compte.

## Estimation des coûts

### *Délibération I – Etudes de réaménagement des espaces publics*

L'estimation des coûts des études se base sur le coût de travaux qui est estimé aujourd'hui à 34 millions de francs hors taxes (niveau de prix 2024), avant répartition Ville-Canton. L'estimation du coût des travaux évoluera selon les choix techniques à stabiliser dans les phases d'études.

<b>A</b>	<b>Estimation des coûts</b>	Montant
	Honoraires architecte paysagiste	470 000
	Honoraires ingénieur-e civil-e (y c. ingénieur-e ferroviaire)	770 000
	Honoraires ingénieur-e mobilité	200 000
	Honoraires autres ingénieur-e-s	230 000
	Honoraires géomètre, sondages, relevés	100 000
	Honoraires autres prestations (émoluments DD, taxes...)	80 000
	Information publique et communication	40 000
	Divers et imprévus	180 000
I	Coût total du projet (HT)	2 079 000
<b>B</b>	<b>Calcul des frais financiers</b>	
<b>I</b>	<b>Coût total du projet (HT)</b>	<b>2 079 000</b>
	TVA (8,1%) arrondie	168 400
II	Coût total de l'investissement	2 247 400
<b>III</b>	<b>Total du crédit demandé</b>	<b>2 247 400</b>

### *Délibération II – Etudes de réhabilitation des réseaux secondaires d'assainissement*

L'estimation des coûts des études se base sur le coût des travaux qui est estimé aujourd'hui à 700 000 francs hors taxes (niveau de prix 2024). L'estimation du coût des travaux évoluera selon les choix techniques à stabiliser dans les phases d'études.

<b>A</b>	<b>Estimation des coûts</b>	Montant
	Honoraires ingénieur-e civil-e	140 000
	Honoraires autres prestations (émoluments DD, taxes...)	50 000
	Honoraires géomètre, sondages, relevés	50 000
	Information publique et communication	30 000
	Divers et imprévus	27 000
<b>I</b>	Coût total du projet (HT)	297 000
<b>B</b>	<b>Calcul des frais financiers</b>	
<b>I</b>	<b>Coût total du projet (HT)</b>	<b>297 000</b>
	TVA (8,1%) arrondie	24 100
<b>II</b>	Coût total de l'investissement	321 100
<b>III</b>	<b>Total du crédit demandé</b>	<b>321 100</b>

### **Délai de réalisation**

Les études débuteront immédiatement après l'entrée en force du crédit. Leur finalisation est prévue pour 2028. Ce crédit d'études sera intégré dans un futur crédit de travaux qui sera présenté au Conseil municipal en 2027.

### **Référence au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement**

#### *Délibération I*

Le financement des études d'aménagement sera pris sur les lignes N° 102.103.01 «Simon-Goulart, place: études d'aménagement et travaux nouvelle place» et N° 102.550.22 «Terreaux-du-Temple, rue des: aménagements en lien avec le tram Terreaux», inscrites au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI – p.55) en qualité de projets actifs, pour un montant de 600 000 francs pour la première, et 8 000 000 de francs pour la deuxième, avec une date de dépôt respectivement en 2023 et 2024.

Il est à noter que la ligne N° 102.550.22 concernait, à l'origine, uniquement la réalisation des travaux du secteur, toutes les études étant à la charge du Canton. La nouvelle co-maîtrise d'ouvrage nécessite toutefois le partage du financement. Le montant prévisionnel des coûts de travaux sera mis à jour en temps utile et sans doute dans le cadre du 20<sup>e</sup> PFI.

#### *Délibération II*

Le financement des études d'assainissement sera pris sur la ligne N° 081.550.22 «Terreaux-du-Temple, rue des: travaux d'assainissement en lien avec tram Terreaux», inscrite au 19<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI – p. 53)

en qualité de projet actif, pour un montant de 600 000 francs, avec une date de dépôt en 2024.

### **Budget de fonctionnement**

Le développement des études permettra de définir l'impact annuel qu'engendrerait cet objet sur le budget de fonctionnement. Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à cette délibération; elles seront précisées dans la future demande de crédit pour la réalisation des travaux.

### **Charges financières annuelles**

Si l'étude est suivie d'une réalisation, les dépenses seront ajoutées à celles de la réalisation et amorties sur la durée d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

### **Validité des coûts**

L'estimation des coûts est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil (valeur 2024) et les temps et coûts horaires actuels des mandataires nécessaires à la conduite de ce projet. Aucune hausse des prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

### **Autorisation de construire**

L'autorisation de construire et les arrêtés de circulation nécessaires seront déposés au moment opportun et en fonction de l'avancement du projet.

Le groupement de mandataires engagé pour le développement des études d'aménagement du secteur «James-Fazy / Terreaux-du-Temple» sera responsable de l'assemblage et de la coordination nécessaires au dépôt d'un dossier d'autorisation de construire commun aux trois projets suivants: le projet de réaménagement faisant l'objet de la présente demande de crédit d'études, le projet de requalification des espaces publics du secteur «place de Cornavin – Basilique – Lise-Girardin» (pilote par la Ville de Genève) et le projet de transformation du parking souterrain de la place de Cornavin (pilote par la société Parking Place de Cornavin SA). Les études de ces derniers projets sont déjà en cours.

### **Régime foncier**

Toutes les parcelles sur lesquelles se situe le projet de la présente demande de crédit font partie du domaine public de la Ville de Genève, à l'exception de la place Simon-Goulart, inscrite sur la parcelle privée N° 7938 (appartenant également à la Ville de Genève). Sur le DP communal N° 3900 (place de Cornavin), un droit distinct et permanent est enregistré au bénéfice de la société Parking Place de Cornavin SA. Il concerne surtout l'utilisation du sous-sol de la place. L'ensemble des parcelles concernées sont identifiées dans l'annexe 2.

### **Information publique**

En fonction des phases d'études, une information publique sera organisée pour les riverain-e-s et commerçant-e-s et diffusée via nos canaux de diffusion habituels, tels que le magazine communal, le site internet de Ville de Genève et des flyers de communication distribués en porte-à-porte. Une séance publique sera organisée pour présenter le projet aux riverain-e-s et commerçant-e-s.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

**Récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses  
d'investissement – [A/B]**

**Impact sur le budget de fonctionnement – [C]**

**Objet: Délibération I – Etudes de réaménagement des espaces publics du secteur « James-Fazy / Terreaux-du-Temple », comprenant une mise à double sens du tramway sur le boulevard James-Fazy, la fermeture au trafic et la création d'un axe fort cyclable sur la rue des Terreaux-du-Temple, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure tramway sur la place de Cornavin**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (Francs)**

	Montant	%
Honoraires architecte paysagiste	470 000	21%
Honoraires ingénieur-e civil (y c. ingénieur-e ferroviaire)	770 000	34%
Honoraires ingénieur-e mobilité	200 000	9%
Honoraires autres ingénieur-e-s	230 000	10%
Honoraires (géomètre, sondage, relevés)	100 000	5%
Honoraires autres prestations (émoluments DD, taxes, etc.)	80 000	4%
Information et communication	40 000	2%
Divers et imprévus	189 000	8%
TVA (8.1%)	168 400	7%
<b>Coût total du projet</b>	<b>2 247 400</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (Francs)**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2025</b>	500 000		500 000
<b>2026</b>	1 300 000		1 500 000
<b>2027</b>	447 400		447 600
<b>Totaux</b>	<b>2 247 400</b>	<b>0</b>	<b>2 247 400</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Francs)  
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

**Service bénéficiaire concerné: AGCM**

**CHARGES**

	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	
31- Charges d'entretien des bâtiments	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>

**Objet: Délibération II - Etudes de réhabilitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève dans le secteur «James-Fazy / Terreaux-du-Temple»**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COUTS (FRANCS)**

	Montant	%
Honoraires ingénieur-e civil	140 000	44%
Honoraires (géomètre, sondage, relevés)	50 000	16%
Honoraires autres prestations (émoluments DD, taxes, etc.)	50 000	16%
Information et communication	30 000	9%
Divers et imprévus	27 000	8%
TVA (8.1%)	24 100	8%
<b>Coût total du projet</b>	<b>321 100</b>	<b>100%</b>

**B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (FRANCS)**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM : 2025</b>	100 000		100 000
<b>2026</b>	200 000		200 000
<b>2027</b>	21 100		21 100
<b>Totaux</b>	<b>321 100</b>	<b>0</b>	<b>321 100</b>

**C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (FRANCS)  
(nouvelles charges et nouveaux revenus)**

Service bénéficiaire concerné : AGCM

**CHARGES**

	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	
31 - Charges d'entretien des bâtiments	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>

**REVENUS**

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage ...)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 247 400 francs destiné aux études de réaménagement des espaces publics du secteur «James-Fazy / Terreaux-du-Temple», comprenant une mise à double sens du tramway sur le boulevard James-Fazy, la fermeture au trafic et la création d'un axe fort cyclable sur la rue des Terreaux-du-Temple, ainsi que l'adaptation de l'infrastructure tramway sur la place de Cornavin.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 247 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991;

vu les articles 54, 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 321 100 francs destiné aux études de réhabilitation du réseau secondaire d’assainissement des eaux de la Ville de Genève dans le secteur «James-Fazy / Terreaux-du-Temple».

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 321 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l’article premier sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l’étude est suivie d’une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d’amortissement de la réalisation. Sinon, l’étude sera amortie en une annuité.

*Annexes:* annexe 1: itinéraire tramway, projet  
annexe 2: périmètre du projet

### Annexe 1

Illustration de l'itinéraire de tramway projeté, avant et après la décision du COPIL du 16.04.2024



